

# La Communale

Bulletin d'information du SNUDI-FO de la Mayenne

Syndicat FO des PE, PsyEN et AESH des écoles publiques

## Spéciale élections 2022

# SNUDI FO<sub>53</sub>

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

MAYENNE PPDC  
SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Date de dépôt : 18/11/22

@contactesnudifo-53.fr 06 52 32 30 45 @snudifomayenne @SNUDIFO53 snudifo-53.fr

Bulletin trimestriel — Novembre 2022 — N°25 — directeur de publication: Stève Gaudin — Imprimé le 15/11/2022 à l'UD FO 53 — CPPAP: 0223 S 08474 - coût 1,20 euros

**3 clics**  
pour vos revendications  
**3 clics**  
pour résister et agir



### Sommaire

- Pages 2, 3 : Profession de foi CAPD
- Page 4, 5 : Compte rendu de mandat du SNUDI-FO 53
- Page 6 : Et nationalement ? Prenons aussi du recul
- Page 7 : AESH Page 8 : lettre du conseil syndical

J'ai eu besoin du SNUDI-FO ?

J'ai apprécié ses informations, ses conseils, ses interventions, sa présence, son écoute, son expertise, son sérieux, sa pugnacité, son engagement, sa clarté, son indépendance, ses actions et ses prises de positions ?

J'ai apprécié sa présence sur le terrain ?



Déjà **120** collègues



appellent à voter FO en Mayenne  
**Et toi ?**



# Je vote et je fais voter

Le SNUDI-FO de la Mayenne présente une liste complète pour la CAPD du département (voir p. 3). Une liste équilibrée, et représentative de la profession sur l'ensemble du département (géographique, fonctions, niveaux...). A l'issue des élections de 2018, le SNUDI-FO est devenu le 3ème syndicat du 1er degré pour vous représenter. Donnez de la voix, donnez plus de force à vos convictions et à vos revendications, jugez aux actes, prenez du recul, votez pour vous, votez FO.



# ELECTIONS PROFESSIONNELLES PROFESSEURS DES ÉCOLES DE LA MAYENNE

## UN SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT À VOS CÔTÉS



Du 1er au 8 décembre 2022, vous allez élire vos représentants à la **Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)**. Avec PPCR et la loi de transformation de la Fonction Publique, les prérogatives des CAPD ont quasiment toutes disparu. Pour autant, le **SNUDI-Force Ouvrière** a su démontrer qu'il pouvait encore se battre contre l'arbitraire PPCR, porter vos revendications, veiller à la transparence, porter de nombreux recours qui ont abouti, être force de proposition, faire respecter nos obligations de service, défendre les ex-instituteurs lésés par PPCR et faire valoir leur ancienneté, et toujours agir pour les intérêts individuels et collectifs des PE. Voter FO, c'est voter pour le retour des prérogatives des CAPD !

## POURQUOI VOTER POUR LE SNUDI-FO ?

### Le SNUDI-FO de la Mayenne c'est :

- ✓ 36 PE correspondants de secteur répartis sur tout le département; 1/8 des PE est adhérent FO.
- ✓ Un syndicat ni adversaire ni partenaire de l'administration, mais **indépendant**.
- ✓ Le syndicat qui **négoce** avec l'administration sur la **base exclusive des intérêts et des revendications des collègues**.
- ✓ Le syndicat qui **défend les personnels** sur de nombreux dossiers : **arbitraire PPCR, inclusion, carte scolaire, statut, liberté pédagogique...**
- ✓ Le syndicat qui **accompagne individuellement les collègues** pour défendre leurs intérêts.
- ✓ Le syndicat qui **n'a pas signé le PPCR et son évaluation arbitraire dont découle l'accompagnement**. (constellations, évaluations d'école, avancement et promotion au mérite...)
- ✓ Le syndicat qui **n'a pas cautionné les rythmes scolaires et qui refuse l'ingérence des mairies** dans le fonctionnement de l'école.
- ✓ Le syndicat qui revendique **l'ouverture de places à hauteur des besoins dans les établissements médico-sociaux**.

### Voter pour le SNUDI-FO, c'est voter :

- ✓ **Pour le syndicalisme indépendant.**
- ✓ **Pour l'augmentation immédiate des salaires**, sans contrepartie et sous forme indiciaire, a minima au niveau de l'inflation et pour l'ouverture de négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis plus de 20 ans.
- ✓ **Pour le maintien du Code des pensions civiles et militaires** qui garantit une retraite calculée sur la base de 75% du traitement des 6 derniers mois, et contre tout report de l'âge de départ ou toute augmentation de la durée de cotisation : **60 ans et 37,5 annuités**.
- ✓ **Pour l'abandon du PPCR** et de l'évaluation arbitraire. (avancement et promotion au mérite, constellations...)
- ✓ **Pour, dans les situations d'inclusion, le respect des notifications MDA, le maintien et la création de postes, classes et structures spécialisées et adaptées à hauteur des besoins.**
- ✓ **Pour un cadre national de l'organisation de la semaine scolaire.**
- ✓ **Pour des postes statutaires** (effectifs dans les classes, pour des RASED complets et pour que chaque absence soit remplacée !)
- ✓ **Pour le respect des obligations de services.**
- ✓ **Pour une véritable médecine de prévention.**

*Résister  
Revendiquer  
Agir*

### Informez et défendez

Action sociale,  
Agressions, dénonciations,  
Atteintes à la laïcité,  
Autoritarisme,  
Carte scolaire,  
Congés Formation,  
Erreurs administratives,  
Évaluation PPCR,  
Harcèlement moral,  
Hygiène et Sécurité,  
Inclusion scolaire  
Mutations, Mouvement  
Postes adaptés,  
Promotions,  
RASED,  
Réglementation,  
Salaires,  
Souffrance au travail,  
Temps partiels,  
Validation des stagiaires...

Tous les collègues  
qui nous ont sollicités  
ont pu compter sur nos  
représentants.



3 votes **FO**

✓ CAPD ✓ CSA (académique) ✓ CSA (ministériel)

# FO

1ère organisation dans la fonction publique de l'Etat

1er syndicat fédéré et confédéré des PE en Mayenne

Un syndicat démocratique  
avec des délégués élus,  
mandatés et contrôlés par les  
syndiqués dans le cadre des  
AG et des instances internes.

Qui peut, mieux que les représentants **FO**, faire respecter vos droits ?

- ✓ en se battant pour le retour de toutes les prérogatives des CAPD
- ✓ en veillant à l'égalité de traitement, contre l'arbitraire PPCR et pour la transparence
- ✓ en venant vous rencontrer dans vos écoles tout au long de l'année scolaire
- ✓ en défendant les collègues injustement mis en cause
- ✓ en faisant progresser les droits des enseignants
- ✓ en publiant systématiquement des comptes-rendus complets
- ✓ en agissant pour que les TR ne soient pas corvéables à merci

RETROUVE EN LIGNE NOTRE  
COMPTE-RENDU DE MANDAT,  
DES VIDÉOS, PODCASTS ET  
JOURNAUX SPÉCIAUX



Qui, plus qu'une organisation libre, indépendante,  
revendicative, sérieuse, utile et déterminée,  
est mieux à même de vous représenter ?

La liste présentée par le SNUDI-FO 53 en 2022



**Emilie Angot**  
(adjointe)  
St Pierre s/ Orthe



**Frédéric Gayssot**  
(directeur)  
Saint Denis d'Anjou  
(élémentaire)



**Stève Gaudin**  
(adjoint, TR),  
Cossé le Vivien



**Sandra Rêche**  
(T2R)  
Ste Suzanne-Chammes



**Julie Seigneur**  
(adjointe)  
Saint Ouen des Toits



**Catherine Bonnard**  
(TR)  
Charles Perrault Laval



**Hélène Colnot**  
(TRS)  
Ballots



**Anaïs Bellan**  
(Ulis collège)  
Jules Renard Laval



**Emeline Martin**  
(adjointe)  
Montaudin



**Nathalie Legai**  
(directrice)  
Marcillé-la-Ville

FNEC FP

# FO

**ELECTIONS 2022  
PROFESSIONNELLES**

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

# JE VOTE FO!

# COMPTE-RENDU DE MANDAT DU SNUDI-FO 53 (2018-2022)

Le mandat de 4 ans que vous nous avez confié s'achève. Dans notre journal, nos messages électroniques, sur notre site, lors de nos visites d'écoles, de nos stages et de nos Réunions d'Information Syndicale, nous vous avons très régulièrement rendu compte de notre activité, de nos actions, de nos interventions et de notre travail en défense de vos droits, de vos revendications et de l'Ecole publique. **Ce compte-rendu de mandat est loin d'être exhaustif et se veut même synthétique (Il faudrait une dizaine de pages pour rendre compte factuellement et totalement de nos actions). Il est néanmoins le reflet de notre activité. Nous mettons toutefois à disposition [le rapport d'activité voté par nos adhérents pour 2019-2021 sur notre site](#). C'est par notre présence et notre connaissance du terrain, que nous pouvons peser dans les discussions avec les responsables administratifs, dans les instances, mais aussi dans les nombreuses audiences avec nos responsables.**

## **FO vous invite à prendre du recul et à juger aux actes !**

A l'heure où les CAPD sont vidées de leur substance, où les CHSCT sont supprimés, PPCR est entré en application à vitesse de croisière avec son lot de décisions arbitraires opaques et injustes (mouvement, promotions, évaluations...), nous devons tous prendre conscience de l'indispensable résistance à organiser. Cela passe par la représentativité forte d'un syndicat libre, indépendant, et toujours disponible pour la défense des droits. **FO vous invite donc à voter et faire voter malgré le scrutin électronique imposé qui ne facilite pas la participation... Voter, c'est choisir qui vous représentera pendant 4 ans.** Ne laissez personne décider à votre place ! Plus la participation sera élevée, plus vous donnerez de force à vos délégués pour défendre vos droits et vos revendications. **Notre Engagement**, dans la continuité de nos actions passées, c'est **Résister, Revendiquer, et Agir pour Reconquérir nos droits**, face à l'avalanche de mauvais coups en cours ou annoncés contre notre statut de fonctionnaire, l'École et tous les services publics, nos salaires, les retraites, la sécurité sociale...

## **RETOUR SUR 4 ANNÉES D'INVESTISSEMENT, DE DÉFENSE, D'INTERVENTIONS, D'INFORMATION, DE DISCUSSION, DE NÉGOCIATIONS, MAIS AUSSI DE LUTTES IMPORTANTES**

Près de **50 stages et 50 RIS** ont été organisés par le SNUDI-FO 53 durant en 4 ans sur des thématiques diverses, ouverts aux PE et AESH, adhérents ou non. Nous avons ainsi réuni plus de 700 collègues au total sur l'ensemble du département.

**Carte scolaire :** Le SNUDI-FO 53 se déplace en réunions publiques avec les élus et parents, en RIS, et en visites d'écoles pour recenser les écoles menacées de fermeture. Chaque année, les représentants FO participent à l'obtention d'ouvertures de classes et empêchent des fermetures, en mobilisant les collègues, en organisant la mobilisation des parents, en étant reçus par le DASEN en amont des instances... Les écoles concernées peuvent toutes en témoigner.

**Mutations interdépartementales :** le SNUDI-FO 53 porte tous les dossiers qui lui sont confiés, et obtient chaque année satisfaction sur plusieurs INEAT-EXEAT, y compris pour les PES !

**En CAPD**, le SNUDI-FO 53 a obtenu entre autres : la prise en compte de l'AGS pour le départage des collègues à barème équivalent pour les promotions (hors-classe...), la possibilité de révision du 3<sup>ème</sup> avis du rdv de carrière émis par le DASEN. Le SNUDI-FO a également mené un combat particulier en faveur des ex-instits afin qu'ils puissent accéder à la hors classe avant la retraite : ils ont désormais la possibilité de faire réviser le 3<sup>ème</sup> avis de carrière.

Les collègues accompagnés savent, les PV peuvent en témoigner. A titre d'exemple, lors de la dernière CAPD de

mai 2022, tous les recours temps partiels formulés dans le département concernant des collègues accompagnés le SNUDI-FO 53.

**CHSCT :** Les représentants FO au CHSCT mettent en œuvre des exigences s'appuyant avant tout sur les revendications (collectives ou individuelles) des personnels, sur le respect des législations existantes, et sur la responsabilité de notre employeur. C'est en ce sens que nous intervenons en CHSCT et que nous les avons fait exister. Le SNUDI-FO qui défend les revendications et cherche l'unité syndicale a déposé 41 avis en 4 ans au CHSCT départemental, cherchant systématiquement l'unité avec les autres syndicats. **Tous les avis en Mayenne, dans toutes les instances sont à l'initiative de FO.**

**Des avis dans les instances en 4 ans**



**A noter, les avis majoritaires imposent une réponse de l'IA-DASEN. Par ailleurs, ils sont également remontés au Rectorat ou Ministère qui sont alors informés des revendications. Ils permettent aussi de clarifier les positions syndicales des uns et des autres, assumées ou non.**

**Mouvement départemental :** travail très important de suivi des collègues, interventions régulières auprès de l'administration (erreurs repérées, recalcul de barèmes...)

Le SNUDI-FO 53 accompagne plusieurs collègues qui forment un recours et est reçu en audience à ce sujet tous les ans. Le syndicat regroupe chaque année plusieurs dizaines de collègues en réunion spécifique mouvement. Avec PPCR et la loi Dussopt, les règles du mouvement sont désormais opaques et c'est l'arbitraire qui règne désormais. Pour autant, avec la quantité importante de suivis et de remontées des PE, le SNUDI-FO 53 est le seul syndicat à pouvoir publier des résultats (partiels) du mouvement.

**Evaluations nationales :** FO a systématiquement demandé l'abandon des évaluations nationales et a été force de proposition pour les communiqués et courriers intersyndicaux

**Évaluations d'école :** à l'initiative de FO un [appel départemental des écoles](#) SNUDI-FO / snuiPP-FSU / CGT est publié. Plus de 30 écoles ont envoyé leur signature au SNUDI-FO 53. Chaque année, FO fait respecter le caractère strictement volontaire des évaluations.

**Réforme des retraites** ([dossier complet sur notre site](#))

**21 septembre :** montée à Paris de militants et adhérents du SNUDI-FO 53 pour préparer la défense du code des pensions civiles et militaires (retraites) et contre le projet du président Macron.

Informations régulières et continues auprès de l'ensemble des collègues.

Coordination de l'organisation de la résistance avec l'UD et les syndicats du public comme du privé

Dès le 5 décembre 2019, 120 écoles en grève et la plupart totalement fermées ou majoritairement en grève ; 67 écoles étaient totalement fermées et près de 65 % des PE en Mayenne en grève (recensement FO) !

Dans l'enseignement, en Mayenne, le SNUDI-FO est présent et actif dans **toutes** les AG organisées, dans toutes les mobilisations. Dans les AG éducation, les représentants FO proposent systématiquement la synthèse des échanges et des décisions via des projets de motions et d'appels.

Force est de constater que la réforme n'a jamais vu le jour, et qu'il faut savoir parfois descendre dans la rue avec un mégaphone pour se faire entendre.

**Ecole de la confiance**

Organisation de 4 réunions publiques avec la FSU, la CGT et SUD. Le SNUDI-FO est pleinement mobilisé pour mettre en échec les projets de JM Blanquer, présent dans toutes les AG et manifestations

[Communale spéciale distribuée dans les écoles](#)

**Inclusion scolaire :** en CHSCT, le SNUDI-FO 53 propose une enquête sur l'inclusion aux autres syndicats. Seul FO publiera les résultats lors de ses stages et sur [ce journal spécial](#)



Suivi et accompagnement de dizaines et de dizaines de collègues, dans le cadre du CHSCT ou non : le SNUDI-FO obtient **systématiquement** satisfaction !

**COVID:** Nombreuses interventions du syndicat en direction du DASEN, préfet et Recteur, pour que l'employeur assure la protection qui est due à l'ensemble des personnels : dépistage systématique des enseignants et des élèves, fourniture du matériel de protection adapté et en quantité suffisante (savon, gel hydroalcoolique, gants, serviettes à usage unique et masques FFP2 à disposition)

-Demandes de tenues des CHSCT en lieu et place des « points informations » organisés au début : FO obtient satisfaction.

-3 procédures d'alerte lancées pour protéger des collègues (La Senelle, Eugène Hairy, et une alerte départementale en lien avec le COVID)

**Remplaçants :** Suite à notre intervention, nous obtenons la garantie que les TR rattachés à une école fonctionnant sur 4 jours ne soient pas obligés de se rendre disponible le mercredi matin.

**Direction d'école :** En septembre 2019, Christine Renon mettait fin à ses jours. Le SNUDI-FO 53 a publié la lettre de Christine Renon car notre collègue souhaitait qu'elle soit connue et diffusée autour de nous.

A l'initiative du SNUDI-FO [communiqué intersyndical mayennais](#) en octobre 2020.

Après avoir participé à un premier GDDE en Mayenne (Groupe Départemental Direction d'Ecole) et constaté la mascarade consistant à anticiper l'application de la loi Rilhac, le SNUDI-FO boycotte seul ce groupe de travail.

**AESH :** Le SNUDI-FO syndique, aide, conseille et accompagne les collègues AESH. Le syndicat intervient régulièrement pour la défense de ces personnels en les accompagnant notamment à la DSDEN, et est à l'initiative des intersyndicales. FO fait corriger le guide AESH du rectorat avec prise en compte des avancées FO sur l'action sociale. Rassemblement et montée sur Paris d'une délégation d'AESH de Mayenne ! Une représentante FO AESH entre en CHSCT départemental (une première en France !)

**Défense des stagiaires :** le SNUDI-FO a conseillé les collègues PES convoqués devant le jury académique. Nous aidons les collègues PES à obtenir leur mutation dès la stagiarisation. Visites régulières à l'INSPE pour les informer sur leurs droits.

**Visites d'écoles régulières :** Comme chaque année, les représentants du SNUDI-FO se déplacent dans TOUTES les écoles du département.

**Envoi** de 153 CommunalEmails aux adhérents et sympathisants en 4 ans.

En 4 ans, publication de 16 **communales** (journal papier), envoyées aux adhérents et aux écoles, et 4 mémentos départementaux.

**Un syndicat démocratique avec un conseil syndical qui s'est développé et des correspondants de secteur sur tout le département... et une syndicalisation en hausse continue !**





Prenons un peu de recul avec les positions des syndicats qui vous représentent nationalement, sur quelques réformes clés.

2008

## DÉCRET DARCOS

✗ **POUR** : UNSA, CFDT et FSU (Snuipp) valident les 108h annualisées et l'aide perso. (le Snuipp se rétracte ensuite)

✗ **CONTRE** : FO s'oppose aux 108 h annualisées et à l'aide perso. qui se substitue au RASED et allonge la journée des enseignants et des élèves.

2009

## MASTERISATION

✗ La FSU (Snuipp) est **POUR** le recrutement au niveau bac +5

✗ L'UNSA est **POUR** le recrutement au niveau bac +5 et un corps unique de la maternelle à l'université.

✗ FO est **CONTRE** les 2 ans d'études supplémentaires non payées et la remise en cause de la formation, et **POUR** le maintien du concours niveau licence avec une vraie formation initiale et continue

2013

## RYTHMES SCOLAIRES

✗ le Snuipp-FSU est **POUR** des rythmes scolaires définis par les conseils d'école, pour la semaine de 4,5 jours (dénonce ensuite les conséquences sans demander l'abandon)

✗ L'UNSA est **POUR**

✗ FO est **CONTRE** la 1/2 journée supplémentaire non compensée financièrement, la mise sous tutelle par les mairies, les PEdT, la remise en cause de nos obligations de service, de notre statut, la désorganisation de l'école. FO est **POUR** l'école publique républicaine et indivisible.

2014

## DÉCRET HAMON *Décret du 20 août 2014*

✗ **POUR** : UNSA, CFDT

✗ **ABST** : Snuipp-FSU, Snes-FSU

✗ **CONTRE** : FO, CGT, SUD, Snuep-FSU

Augmentation de la charge de travail, nouvelles missions non rémunérées obligatoires...

2016

## CRÉATION DU CORPS DES PSYEN *CTM du 16 novembre 2016*

✗ **POUR** : UNSA, FSU, SNALC

✗ **CONTRE** : FO

Temps de travail annualisé, perte d'indemnités, permanences possibles pendant les congés.

2017

## PPCR *Décret du 5 mai 2017*

✗ **POUR** : FSU, UNSA, CFDT

✗ **CONTRE** : FO, CGT, SUD

Evaluation selon des critères subjectifs, ralentissement des carrières, nouvelles modalités promotions (Hors-classe...), classe exceptionnelle pas pour tous, arbitraire, accompagnement, évaluations d'écoles, constellations, fonctionnement opaque des promotions

2019

## RÉFORME DES RETRAITE 2019

✗ **POUR** : UNSA, CFDT

✗ **CONTRE** : FO, FSU, CGT

Système de retraites à points, travailler plus longtemps pour gagner moins, fin du calcul des pensions sur les 6 derniers mois.

# AESH

CCP *Commission consultative paritaire*  
CSA-A *Comité sociaux*  
CSA - M *d'administration*  
*Académique et Ministériel*

**3 clics**  
pour vos revendications  
**3 clics**  
pour un vrai statut, un vrai salaire



**Du 1er au 8 décembre, les AESH donneront plus de force à leurs revendication en votant massivement FO aux élections**

“

Je suis AESH en Mayenne depuis 10 ans et adhérente FO. J'ai rencontré les représentants du syndicat lors d'une visite qu'ils faisaient dans notre école : échanges, discussion autour du métier et des difficultés et problèmes rencontrés. J'ai senti une vraie écoute par des personnes concernées, soucieuses d'aider leurs collègues, de les accompagner au mieux, de leur faire connaître leurs droits et de les faire respecter...

Je m'implique désormais pour mes collègues AESH, et je suis représentante au CHSCT. Cela m'a permis de constater que mon ressenti était fondé : les représentants FO se mobilisent pleinement pour plaider la cause de leurs collègues enseignants, AESH et autres personnels !

Nous passons du temps, selon la disponibilité de chacun, à répondre aux mails, au téléphone, à aider les collègues qui saisissent le RSST, à faire des courriers, à siéger aux différentes commissions..., pour ensuite répondre au mieux aux questions et accompagner les personnes.

Avec d'autres AESH de la Mayenne, je suis montée à Paris au ministère, en octobre 2021 avec FO, pour crier notre colère face à la précarité et aux conditions de travail de plus en plus difficiles (notamment à cause de la mise en place des PIAL et de leur gestion dans l'urgence) que nous vivons.

Voter FO c'est faire entendre nos revendications, c'est compter sur des représentants investis et motivés ; pas de blabla mais du concret et du travail !

**MURIEL** AESH, représentante FO au CHSCT de la Mayenne

“

J'ai choisi FO car le syndicat est présent au quotidien pour écouter et soutenir les AESH.

Depuis des années, il porte haut et fort les revendications des AESH, pour un vrai statut, un vrai salaire...

Ses formations, conseils et soutiens sont précieux. Ils nous permettent de sortir de notre isolement, d'oser exprimer notre réalité ainsi que celle du corps enseignant entre autres avec qui nous partageons au quotidien des conditions de travail toujours plus dégradées.

Nous ne sommes toujours pas entendu.e.s, reconnu.e.s, les 10% d'augmentation prévus à la rentrée 2023 ne changeront rien, nous devons continuer à lutter ensemble et continuer à peser.

Merci enfin au SNUDI-FO 53 pour ses engagements en faveur de la défense de services publics de qualité.

**MARIE** AESH, conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne

Depuis toujours, FO est aux côtés des AESH (et des AVS avant), pour faire valoir leurs droits, et les revendications, à commencer par la création d'un statut de la Fonction Publique et l'augmentation des salaires.

En Mayenne, Muriel AESH en école, est la première AESH de France à être représentante en CHSCT.

Depuis 4 ans, FO a organisé 8 stages pour les AESH à Laval, et des dizaines d'heures de réunion.

Quotidiennement, FO répond aux demandes des collègues AESH, conseille, veille au respect de leurs droits (action sociale, déplacement, renouvellement de contrats, heures connexes...) et agit auprès des différents employeurs, est reçu régulièrement et plusieurs fois par an en audience, et fait inscrire à l'ordre du jour des CHSCT la question des conditions de travail des AESH.



# La lettre du conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne

## aux PE, PsyEN et AESH des écoles publiques de la Mayenne

Chers collègues,

Durant le mandat en cours, vous avez fait appel aux élus et représentants du personnel **FO**, directement, par email ou par téléphone, pour des questions, des demandes de conseils, revendications, pour votre situation personnelle, pour une situation dans votre école... (mouvement, mutations, carte scolaire, remplacements, inclusion scolaire, temps partiel, salaires ou indemnités, congés formation, listes d'aptitude, priorités médicales ou sociales, promotions et rendez-vous de carrière, retraites, ...etc)

Nous nous sommes rencontrés dans vos écoles, car **FO** est un syndicat de terrain, qui vient vous rencontrer tout au long de l'année scolaire (et pas uniquement en période électorale), à l'occasion d'un stage ou d'une réunion d'information syndicale que nous organisons et préparons tous les ans et toute l'année.

Vous avez peut être sollicité un renseignement, un conseil, une réponse, une intervention du syndicat ou un accompagnement auprès d'un IEN ou à l'Inspection Académique...

A chaque fois, nos délégués ont cherché à vous apporter une aide particulière car notre rôle est de vous défendre et de vous renseigner sur vos droits statutaires.

A chaque fois, nous nous sommes efforcés de réagir le plus rapidement possible, n'hésitant pas à répondre à des heures très tardives ou le week-end, sans compter notre temps.

Chaque fois que nécessaire, le syndicat est intervenu pour défendre vos revendications.

Vous recevez également régulièrement nos bulletins d'information par email pour vous alerter sur des projets ou propositions dangereuses, proposer des actions communes aux autres syndicats, ou simplement vous informer de vos droits...

Ce travail n'est possible qu'avec la détermination des

militants, certes qui ne comptent pas leur temps personnel (soirées, weekends et congés) mais aussi avec des moyens syndicaux suffisants (décharges et cotisations). Aujourd'hui, les compteurs vont être « remis à zéro » puisque les élections professionnelles de 2022 vont déterminer la nouvelle représentation syndicale dans l'ensemble des instances.

Le SNUDI-**FO** 53 occupe un siège en CAPD depuis 2018. Nous comptons sur vous pour nous aider à peser encore davantage dans la prochaine représentation, et faire résonner plus encore une voix discordante car le SNUDI-**FO** refuse la cogestion !

**(Rappel 2018-2022 en Mayenne : 1 siège SNUDI-FO, 2 sièges SNUipp FSU, 2 sièges SE UNSA)**

**Il est important de voter FO aux 3 scrutins : CSA ministériel, CSA académique, CAPD (pour les PE), CCP (pour les AESH) Les PsyEN votent 4 ou 5 fois.**

C'est l'ensemble des voix de nos adhérents, nos sympathisants et ceux qu'ils auront convaincus de voter qui nous permettra de défendre nos revendications !

Chaque voix est importante et chaque voix comptera !

C'est tous ensemble que nous y arriverons !

**Nous comptons sur votre soutien pour que **FO** gagne en représentativité !**

### Le Conseil syndical du SNUDI-FO de la Mayenne

*Emilie Angot, Anaïs Bellan, Antoine Blanchet, Jean-François et Magali Bohec, Catherine Bonnard, Hélène Colnot, Yoann Denuault, Marie Désert, Catherine Destoop, Solène Dubourg, Martine Ganne, Claire Garin, Stève Gaudin, Frédéric Gayssot, Fabienne Gérard, Nathalie Gervot, Pascal Grandet, Samuel Hellard, Rachel Henry, Clotilde Hunot, Muriel Lageiste, Emeline Martin, Jean-Pierre Moquet, Thierry Oreve, Cécile Pichon, Sandra Rèche, Julie Seigneur, Sébastien Touzé*